

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 28 mars 2023, de 19 h à 21 h 01, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents

Mesdames Roxanne Béland
 Mélanie Desrosiers
 Caroline Jean
 Hayette Laouari
 Caroline Rouleau
 Brigitte Talbot

Messieurs Jean-François Anctil
 Éric Deschênes
 Dany Garant

Administrateurs formant quorum

M. Jean-Marc Jean, directeur général
M. Pierre Coté, secrétaire général

Est absente : Mme Catherine Lemelin

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, Mme Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le sujet inscrit au point 5.9 *Adjudication du contrat de construction pour l'aménagement des aires de jeux de la cour de l'école primaire des Hauts-Sommets (Sainte-Perpétue)* est reporté à une séance ultérieure.

CA-CSSCS-23-03-28-01

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour modifié soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 28 mars 2023, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis Montmagny

ORDRE DU JOUR

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 4.- AGENDA DE CONSENTEMENT
 - 4.1- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 28 février 2023
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES
 - 5.1- Structure administrative des cadres d'établissements 2023-2024 (secteur des jeunes) et (secteur des adultes et de la formation professionnelle)
 - 5.2- Planification finale des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 5.3- Adjudication du contrat pour les travaux de réfection du 4^e étage de l'aile A de l'école secondaire de Saint-Anselme
 - 5.4- Adjudication du contrat pour les travaux de réfection des vestiaires et du plancher du gymnase de l'école primaire de la Source (Saint-Raphaël)
 - 5.5- Adjudication du contrat pour les travaux de réfection des vestiaires et du plancher du gymnase de l'école primaire Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace)
 - 5.6- Aliénation d'une partie du terrain de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny) au Cégep de La Pocatière
 - 5.7- Acquisition du lot 4 635 200 du Cadastre du Québec faisant partie intégrante de l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert)
 - 5.8- Adjudication du contrat pour la réfection des blocs sanitaires et d'une issue à l'école secondaire de Saint-Paul
 - ~~5.9- Adjudication du contrat de construction pour l'aménagement des aires de jeux de la cour de l'école primaire des Hauts-Sommets (Sainte-Perpétue)~~
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS
 - 6.1- Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2- Comité de vérification
 - 6.3- Comité des ressources humaines
 - 6.4- Comité consultatif du transport des élèves
- 7.- INFORMATIONS
- 8.- SUJETS DIVERS
- 9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Guylaine Aubin, mairesse de la Municipalité de Sainte-Claire, accompagnée de représentants du conseil municipal et d'entreprises, de citoyens et de parents d'élèves de la municipalité désirant exposer leur position au regard de la planification finale des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud. Ils s'adressent à la présidente, Mme Hayette Laouari, pour que les membres du conseil d'administration puissent considérer le maintien des services d'éducation, comprenant tous les services du préscolaire et du primaire, sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Claire.

Mme Laouari remercie Mme Aubin, ainsi que toutes les personnes présentes, pour leur intervention. Mme Laouari affirme que nous travaillons tous pour le bien-être de tous les élèves, que nous souhaitons nous assurer que les solutions mises en place soient durables et que le processus de la planification d'espace se fasse dans la transparence.

M. Jean-Marc Jean, directeur général, explique ce processus de la planification d'espace menant ultimement à son dépôt auprès du ministère de l'Éducation en vue d'une décision.

M. François Fournier, parent d'un élève à l'école Morissette, demande des précisions sur le transfert des élèves de 6^e année pour la prochaine année scolaire et souhaite connaître le service de garde que son enfant fréquentera lors des journées pédagogiques. Une réponse sera transmise ultérieurement à M. Fournier par la direction de l'école Morissette.

4.- AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 28 février 2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 28 février 2023;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 28 février 2023 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.-

CA-CSSCS-23-03-28-02

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Structure administrative des cadres d'établissement 2023-2024 (secteur des jeunes) et (secteur des adultes et de la formation professionnelle)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

M. Éric Deschênes, membre du conseil d'administration à titre de direction d'établissement, expose ses observations et se retire des délibérations ainsi que du vote, conformément à l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

À la suite des délibérations, Mme Roxanne Béland et Mme Caroline Rouleau, membre du conseil d'administration à titre de membres du personnel, se retirent de la séance pour la période du vote, toujours conformément à l'article 19 du règlement cité ci-dessus.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la consultation menée auprès de la section Côte-du-Sud de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) et de la section Côte-du-Sud de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) relativement à la modification de la structure administrative des cadres des centres pour l'année scolaire 2023-2024;

CA-CSSCS-23-03-28-03

ATTENDU la proposition de structure administrative des cadres d'établissement 2023-2024 (secteur des jeunes) et (secteur des adultes et de la formation professionnelle) déposée par la direction générale.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration adoptent la structure administrative des cadres d'établissement 2023-2024 (secteur des jeunes) et (secteur des adultes et de la formation professionnelle), telle que déposée;

QUE le document *Structure administrative des cadres d'établissement 2023-2024 (secteur des jeunes) et (secteur des adultes et de la formation professionnelle)* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE la structure administrative des cadres d'établissement 2023-2024 (secteur des jeunes) et (secteur des adultes et de la formation professionnelle) soit effective à compter du 1^{er} juillet 2023.

Adopté.-

Mme Roxanne Béland, Mme Caroline Rouleau ainsi que M. Éric Deschênes réintègrent la séance du conseil d'administration.

5.2- Planification finale des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les nouvelles dispositions des articles 272.1 à 272.16 de la *Loi sur l'instruction publique* instaurant un processus de consultation des municipalités locales et régionales de comté relativement aux besoins d'espace des centres de services scolaires;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a procédé à la préparation de son projet de planification des besoins d'espace dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2024-2034*, ledit projet est annexé à la présente résolution comme s'il y était cité au long;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire a transmis le projet de planification des besoins d'espace aux municipalités et aux MRC concernées comme le prévoit l'article 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC concernées par le projet de planification des besoins d'espace devaient nous transmettre leur avis sur le projet pour le 12 mars 2023;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud d'adopter la planification finale de ses besoins d'espace, en vertu de l'article 189 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 24 novembre 2020 par la résolution CA-CSSCS-20-11-24-05;

ATTENDU QUE la planification finale des besoins d'espace adoptée doit être transmise de nouveau aux municipalités et aux MRC concernées afin que celles-ci l'approuvent ou la refusent comme le prévoit l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de transmettre le projet de planification finale des besoins d'espace au Ministre pour approbation, une fois la planification des besoins approuvée ou refusée par les municipalités, en vertu de l'article 190 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 24 novembre 2020 par la résolution CA-CSSCS-20-11-24-05.

CA-CSSCS-23-03-28-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adoptent la planification finale des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, telle qu'annexée à la présente résolution;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à transmettre la planification finale des besoins d'espace, telle qu'adoptée, aux municipalités et aux MRC concernées;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à transmettre la planification finale des besoins d'espace au ministre de l'Éducation, après l'approbation ou le refus des municipalités, comme le prévoit l'article 272.8 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adopté.-

5.3- Adjudication du contrat pour les travaux de réfection du 4^e étage de l'aile A de l'école secondaire de Saint-Anselme

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié le 23 février 2023 pour le projet MB216-220 concernant les travaux de réfection du 4^e étage de l'aile A de l'école secondaire de Saint-Anselme;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 mars 2023 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme GLCRM architectes inc. recommandant l'octroi du contrat à Élite Construction RS inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 284 000,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50620 *Maintien d'actifs immobiliers* reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2022-2023.

CA-CSSCS-23-03-28-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Deschênes **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux de réfection du 4^e étage de l'aile A de l'école secondaire de Saint-Anselme soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Élite Construction RS inc. pour un montant de 1 284 000,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.4- Adjudication du contrat pour les travaux de réfection des vestiaires et du plancher du gymnase de l'école primaire de la Source (Saint-Raphaël)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié le 16 février 2023 pour le projet MB124-220 concernant les travaux de réfection des vestiaires et du plancher du gymnase de l'école primaire de la Source (Saint-Raphaël);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 mars 2023 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme ONICO Architecture recommandant l'octroi du contrat à Construction-Rénovation C.D.T. inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 746 000,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50620 *Maintien d'actifs immobiliers* reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2022-2023.

CA-CSSCS-23-03-28-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux de réfection des vestiaires et du plancher du gymnase de l'école primaire de la Source soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction – Rénovation C.D.T. inc. pour un montant de 746 000,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.5- Adjudication du contrat pour les travaux de réfection des vestiaires et du plancher du gymnase de l'école primaire Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié le 10 février 2023 pour le projet MB148-220 concernant les travaux de réfection des vestiaires et du plancher du gymnase de l'école primaire Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 mars 2023 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Atelier D – Architecture et Design Laflamme recommandant l'octroi du contrat à Construction Marcel Charest et fils inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 556 000,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50620 *Maintien d'actifs immobiliers* reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2022-2023.

CA-CSSCS-23-03-28-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Rouleau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux de réfection des vestiaires et du plancher du gymnase de l'école primaire Monseigneur-Sirois soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Marcel Charest et fils inc. pour un montant de 556 000,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.6- Aliénation d'une partie du terrain de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny) au Cégep de La Pocatière

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre d'études collégiales de Montmagny, propriété du Cégep de La Pocatière, est locataire d'une partie du bâtiment de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;

ATTENDU QUE le Cégep de La Pocatière a récemment obtenu le financement nécessaire du *ministère de l'Éducation* afin de procéder à la construction d'une résidence étudiante permettant d'y loger 15 étudiants;

ATTENDU QUE ce financement est conditionnel à ce que le Cégep de La Pocatière soit propriétaire du terrain où sera érigée ladite résidence;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud désire céder une partie du terrain de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault afin de permettre la construction à proximité des locaux d'enseignement du Centre d'études collégiales de Montmagny;

ATTENDU QUE des démarches du Cégep de La Pocatière auprès de la Ville de Montmagny sont en cours afin de faire modifier le règlement de zonage et ainsi permettre la construction à l'emplacement ciblé;

ATTENDU QU'un projet de promesse bilatérale de cession ainsi qu'un plan d'implantation sommaire du bâtiment sont annexés à la présente résolution;

ATTENDU QUE l'ensemble des frais relatifs à cette transaction seront assumés par le Cégep de La Pocatière;

ATTENDU QUE la présente résolution est conditionnelle à ce que le Cégep de La Pocatière assume également les frais supplémentaires de déneigement, pour le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, qu'entraînera la vente de ce terrain qui servait de dépôt à neige pour le centre de services scolaire;

ATTENDU QUE la présente résolution est conditionnelle à ce qu'une entente soit conclue entre les parties afin d'établir des modalités entourant une priorité de réservation de certaines chambres pour les élèves fréquentant un des établissements du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE la présente résolution est conditionnelle à ce que la Ville de Montmagny procède à la modification de son règlement de zonage afin d'autoriser la construction de la résidence;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, d'autoriser l'aliénation d'un immeuble en vertu de l'article 178 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 24 novembre 2020 par la résolution CA-CSSCS-20-11-24-05;

ATTENDU QUE cette aliénation de gré à gré est conditionnelle à l'autorisation du ministère de l'Éducation conformément à l'article 7 paragraphe 2 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire.*

CA-CSSCS-23-03-28-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-François Ancil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent l'aliénation d'une partie du terrain de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault au Cégep de La Pocatière, tel que défini sommairement par le plan d'implantation annexé, le tout sujet aux conditions énumérées dans la présente résolution;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur général, monsieur Jean-Marc Jean, à signer tous les documents nécessaires à la transaction, incluant la promesse d'achat et l'acte notarié qui en résulteront, aux conditions énumérées dans la présente résolution.

Adopté.-

5.7- Acquisition du lot 4 635 200 du Cadastre du Québec faisant partie intégrante de l'école Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la résolution CA-CSSCS-21-11-23-15 autorisant l'acquisition par le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud du lot 4 635 200 du Cadastre de Québec représentant une partie du bâtiment de l'école primaire Aubert-De Gaspé;

ATTENDU qu'après vérification des titres chez le notaire instrumentant, Me Michel Maltais, le centre de services doit faire l'acquisition des lots 4 635 200, 4 635 201, 4 635 202 et 4 635 203 afin d'être propriétaire de l'ensemble du bâtiment;

ATTENDU QUE la résolution CA-CSSCS-21-11-23-15 est inopérante depuis le départ du directeur des ressources matérielles, M. Hugo Morin.

CA-CSSCS-23-03-28-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent l'acquisition des lots 4 635 200, 4 635 201, 4 635 202 et 4 635 203 appartenant à la Municipalité de Saint-Aubert pour une valeur nominale d'un dollar (1,00\$);

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélangier, à faire les démarches auprès du ministère de l'Éducation afin d'obtenir l'autorisation ministérielle requise pour la transaction conformément à l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur général, M. Jean-Marc Jean, à signer tous les documents nécessaires à la transaction, incluant la promesse d'achat et l'acte notarié qui en résulteront.

Adopté.-

À 20 h 50, Mme Roxanne Béland quitte la séance du conseil d'administration. Le quorum demeure atteint et la séance peut se poursuivre.

5.8- Adjudication du contrat pour la réfection des blocs sanitaires et d'une issue à l'école secondaire de Saint-Paul

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié le 20 février 2023 pour le projet MB261-220 concernant les travaux de réfection des blocs sanitaires et d'une issue à l'école secondaire de Saint-Paul;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement 21 mars 2023 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes recommandant l'octroi du contrat à Construction Langis Normand inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 549 800,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50620 *Maintien d'actifs immobiliers* reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2022-2023.

CA-CSSCS-23-03-28-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux de réfection des blocs sanitaires et d'une issue à l'école secondaire de Saint-Paul soit adjudgé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Langis Normand inc. pour un montant de 549 800,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.9 Adjudication du contrat de construction pour l'aménagement des aires de jeux de la cour de l'école primaire des Hauts-Sommets (Sainte-Perpétue)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil, président du comité de gouvernance et d'éthique, présente les sujets discutés lors de la rencontre du 14 mars dernier.

Nous avons abordé le document concernant le contexte du CSSCS pour les nouveaux membres du conseil d'administration, la carte interactive ainsi que la procédure pour y accéder et le questionnaire du révélateur d'intelligence collective de l'ENAP. Ce questionnaire doit être complété par tous les membres du conseil d'administration afin d'obtenir un portrait actuel. Le questionnaire sera accessible entre le 3 et le 14 avril 2023.

6.2- Comité de vérification

Mme Caroline Jean, présidente du comité de vérification, indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre est prévue le 5 avril prochain.

6.3- Comité des ressources humaines

Mme Mélanie Desrosiers, présidente du comité des ressources humaines, présente les sujets discutés lors de la rencontre du 21 mars dernier. Une validation finale des dates concernant l'évaluation de la direction générale a été faite.

Une consultation sera lancée sous peu au regard des critères de sélection des directions d'établissement auprès de tous les conseils d'établissement.

6.4- Comité consultatif du transport des élèves

Mme Brigitte Talbot, présidente du comité consultatif du transport des élèves, indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre est prévue le 13 juin prochain.

7.- INFORMATIONS

Aucune information

8.- SUJETS DIVERS

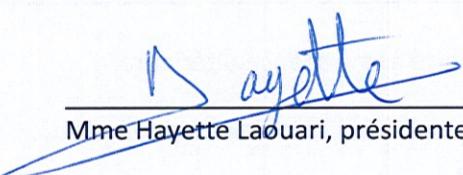
Aucun sujet

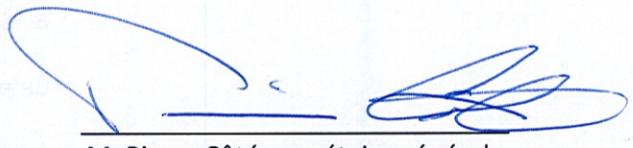
9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-03-03-28-11

II EST PROPOSÉ par madame Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 21 h 01.


Mme Hayette Laouari, présidente


M. Pierre Côté, secrétaire général